



FORMATION EN PRÉSENTIEL FORMATEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL - MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Dernière mise à jour le 04/02/2023.

OBJECTIF

Cette formation a pour finalité de maintenir et d'actualiser les compétences des formateurs d'Acteurs PRAP 2S, pour pouvoir concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation PRAP

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
- Être capable d'adapter son discours aux évolutions en vigueur
- Être capable d'organiser, d'animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique
- Être capable de réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel titulaire d'un certificat de formateur d'Acteurs PRAP 2S.

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription sur demande auprès de Yolaine LE BAYON : contact@ifcoss.fr ou contacter le centre au 02 46 85 02 98 afin de recevoir la fiche d'inscription Délais d'inscription conseillé : 15 jours avant le démarrage de la session.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation en présentiel

TAUX D'OBTENTION

100%

ÉQUIVALENCES

Pas d'équivalence

SUITES DE PARCOURS

Formateur PRAP 2S niveau 2

Tarif

590 € HT
par participant

Réf.

FS030304-000

Contact

0246850298
contact@ifcoss.fr
www.ifcoss.fr

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du certificat PRAP 2S de l'INRS

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Site adapté et accessible aux personnes en situation de handicap
Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap - Référents handicap sur le site Coordonnées : Leslie DUMONTET - 02 46 85 02 64 - contact@ifcoss.fr

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, étude de cas, mise en situation...

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

PASSERELLES

Non



Niveau
niveau V



Modalité
Présentiel



Effectif par session
4 mini > 10 maxi



Durée
28 heures / 4 jour(s)



PROGRAMME

La formation est dispensée par [SOFIS](#), organisme de formation habilité par l'INRS.

PARTIE THÉORIQUE | 50% - PARTIE PRATIQUE | 50%

Sur l'ensemble de la formation : Actualisation des connaissances sur les nouveautés réglementaires, administratives, techniques

Construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité

- Justifier les enjeux pour la personne aidée et sa famille
- Justifier les enjeux pour l'accompagnant
- Justifier les enjeux pour l'établissement

Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement

- Séquencer les déplacements naturels en étapes
- Préciser les effets recherchés de chaque mouvement élémentaire
- Justifier les capacités nécessaires à la réalisation des mouvements élémentaires de déplacements
- Expliquer ce qui conditionne les enchaînements indispensables des déplacements

Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement

- Exploiter les informations accessibles et observables indiquant si la personne peut réaliser seule son déplacement
- Déterminer si la personne aidée peut réaliser les mouvements élémentaires constitutifs du déplacement naturel requis pour la mobilisation
- Caractériser les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
- Mettre en évidence les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

Argumenter le choix des aides techniques

- Préciser les finalités et limites des aides techniques
- Mettre en évidence les caractéristiques des aides techniques au regard des contraintes environnementales
- Justifier les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées

Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement à la mobilité

- Considérer le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement
- Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel
- Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

Organiser l'épreuve certificative

- Elaborer une mise en situation permettant l'évaluation d'un acteur
- Garantir le bon déroulement de l'épreuve certificative
- Restituer les résultats

Les procédures administratives et l'habilitation

- Outil de gestion national (FORPREV)
- Les cadres et procédures administratifs d'une formation
- Les procédures et les outils du Document de Référence
- Le dispositif d'habilitation du réseau prévention
- Le maintien et actualisation des compétences du formateur PRAP



Retour d'expérience et partage d'informations

- Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
- Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés
- Reconnaître et présenter les principaux risques de son métier et les effets induits

Retrouvez tous les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : <https://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-prap.html#:~:text=Tous%20les%203%20ans%2C%20le,dans%20la%20dur%C3%A9e%20ses%20comp%C3%A9tences.>

LES PLUS

Remise d'un classeur comprenant plus de 100 pages recto/verso, reprenant le contenu de la formation et les référentiels de l'INRS. Cours richement illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel

INTERVENANT(S)

Formateur de formateur certifié par l'INRS

ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du Formateur PRAP de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Certificat Formateur PRAP 2S de l'INRS -
Attestation de fin de formation

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Médico-Social - Maintien et actualisation des compétences